

N° 73 / Décembre 2025

SAINT VAAST-SUR-SEULLES

Bulletin municipal



Site Internet : www.saintvaastsurseulles.fr

Email : saintvaastsurseulles@orange.fr

Tél. : 02.31.80.37.14



Le Conseil Municipal vous présente

Comité de Rédaction

Responsable de la Publication

André MARIE
Maire

Conception et mise en page

Yohan MORICE

Réalisation

I.M.B. - 14400 Bayeux

Sommaire

- Edito
- Délibérations – Sécurité incendie
- Délibérations – Taxes des gîtes
- Délibérations – Transfert Statuts Assainissement
- Délibérations – Convention d'entretien D173A
- Délibérations – Conseil en énergie partagé
- Enquête PLUi
- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
- Poste Relais de Saint Vaast-sur-Seulles
- L'association Vadastine
- Panneau Pocket
- Elections municipales
- Saint Vaast à la Une
- Médaille Régionale, Départementale et Communale

Edito



« Le bonheur, ce n'est pas d'avoir tout ce que l'on désire, mais d'apprécier ce que l'on a! »

Chères Vadastines, Chers Vadastins,

Souvent des petites phrases telles que « **c'est un bien joli village Saint Vaast** », « **vous avez fait de sacré travaux** », « **c'est dynamique** » ou encore « **que de belles animations dans votre commune** » me sont rapportées. Je vous les partage car elles sont le regard assez courant de nos visiteurs, de touristes de passage, de voisins d'autres communes... Elles sont surtout le fruit d'un engagement collectif de notre association « Vadastine », et de vos élus qui s'efforcent d'être des facilitateurs de projets.

La détermination de votre conseil municipal et de votre Maire reste intact pour œuvrer chaque jour à notre qualité de vie, à l'entretien de notre patrimoine, à la modernisation de notre village tout en préservant son caractère rural et pour favoriser des moments de rencontres et de convivialité entre habitants ouverts aux autres et de bonne volonté.

En 2020, vous nous avez accordé votre confiance. Depuis, malgré les différentes contraintes successives, nous portons avec vous une ambition toujours aussi forte.

Vous pourrez constater que le programme sur lequel vous nous avez élus a été quasiment réalisé dans son intégralité. Je tiens à remercier mes adjoints et les conseillers municipaux pour leur investissement au service de la commune. Leur efficacité et leur dévouement nous permettent de présenter un bilan de qualité de notre action municipale.

Pour autant, une frange de nos habitants (minime soit-elle) se comporte de moins en moins en citoyens et de plus en plus en consommateurs, exigeant d'être servis instantanément, déversant leurs frustrations voire leur agressivité sur leurs élus, troquant le respect par la défiance, estimant que les règles ne s'appliquent qu'aux autres, que ce serait « mieux ailleurs ».

L'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est désormais clôturée. Viens maintenant le temps de l'analyse et des réponses, avec un calendrier qui devrait, nous conduire à la validation du plan, nous l'espérons, en début d'année prochaine.

Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année!

**Votre Maire
André MARIE**

Délibérations -

Mise en œuvre plan sécurité incendie (1/3)

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025-15

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
Affiliés au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 10

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 13 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à dix – neuf heures , Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE , Maire

Date de convocation
30/09/2025

Date d'affichage :
30/09/2025/2025

Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,
LEGUAY Elodie, Elodie SAINT-MARTIN

Messieurs
FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE
Philippe, GOURNAY Guillaume

Absente excusée : MOUCHEL Christophe

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

Objet : Mise en œuvre plan sécurité incendie

Suite à la programmation de la mise en œuvre du plan sécurité incendie en date du 20 octobre 2017, Monsieur le Maire propose une installation hameau d'Etegy-les Préaux. Celle-ci pourrait être partagée avec la Commune de Vendes dont les habitations du hameau pourraient bénéficier.

L'installation se situe sur un terrain en friche appartenant à Monsieur Michel COUTURE. Celui-ci sera proposé au SDIS pour validation.

A l'unanimité le Conseil Municipal, autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet :

Démarches auprès du propriétaire COUTURE Michel
Renseignements et Validation près du SDIS
Estimation des dépenses- Financement
Contact près du Conseil Municipal de Vendes
Demande de subvention APCR près du Conseil Départemental

Pout extrait certifié conforme

Le Maire
André MARIE



Délibérations -

Mise en œuvre plan sécurité incendie (2/3)

11 reception - saintvaastseuilles@orange.fr - messagerie pro



GROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS
Services Prévention des Risques

Unité départementale des Opérations de Prévention
21, rue de la République
91000 Evry-Courcouronnes

Caen, le 23 octobre 2017

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Calvados

1

Monsieur le Maire
Commune de SAINT VAAST SUR SEUILLES

CONTACT : saintvaastseuilles@orange.fr

Objet Avis technique concernant la D.E.C.I. communale
Commune de Saint Vaast sur Seuilles.

Ref Réunion en mairie le 20 octobre 2017.
Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Vous nous avez transmis une demande d'avis technique concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) applicable sur l'ensemble foncier de votre commune.

Après une première étude du dossier et analyse des risques présents, je vous soumets les propositions initiales suivantes :

- Conformément à l'arrêté professionnel du 9 février 2017 relatif au RDDECI, fournir au service prévention des risques du SDIS4 l'arrêté communal de DUECI mentionnant le potentiel hydraulique des Points d'Eau Incendie (PEI) implantés sur le territoire communal.
- Les Dauberts** - Prévoir l'implantation d'une réserve incendie simple assurant un potentiel hydraulique de 10m³.
- Les Forges - Les Heuzé - Le Colomb - Les Prézans (Arroy) - Le Bois de Saint Vaast - Château de la Bertinière** - Prévoir la mise en place de points d'eau incendie sur l'ensemble de ces sites dépourvus de défense incendie actualisant.
- Prendre contact avec les propriétaires ou exploitants des fermes isolées afin de les sensibiliser à leur problématique de défense incendie.
- Les poteaux incendie dont les potentiels hydrauliques sont inférieurs à 10m³ et sous 1 bar de pression résiduelle devront être peints en vert (RAI-6015).

Plusieurs solutions sont envisageables :

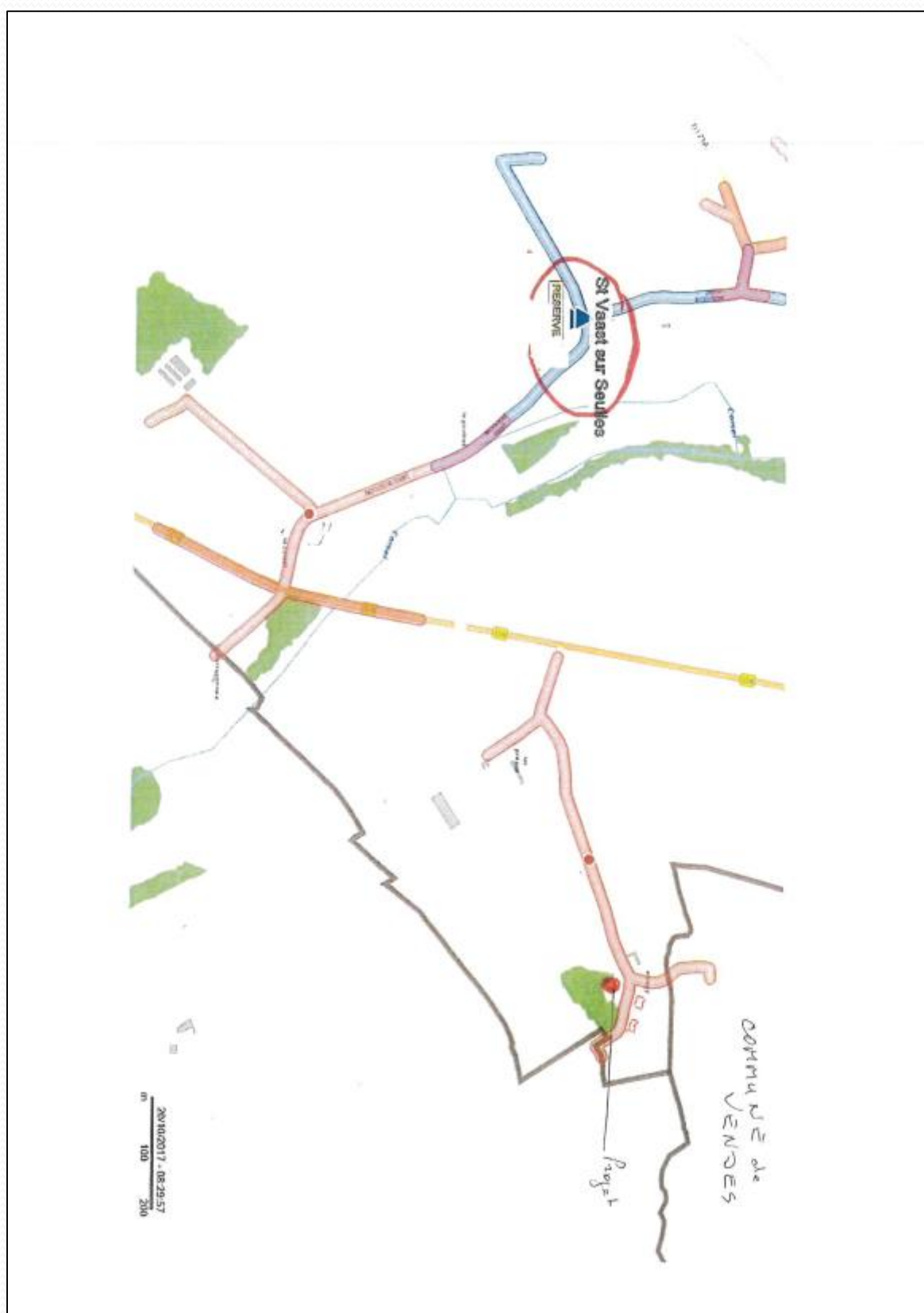
- Installation de poteau ou bousche d'incendie sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.) si le potentiel hydraulique de celui-ci est adapté aux espaces à défendre.
- Installation d'une cuve ou d'un réservoir étanche enterré, semi-enterré ou aérien auto-alimenté si possible, doté d'un poteau d'aspiration de couleur bleu et d'une aire de stationnement.
- Installation d'une réserve simple auto-alimentée si possible, dotée d'un poteau d'aspiration de couleur bleu et d'une aire de stationnement.
- Installation d'une réserve à l'air libre dotée d'un poteau d'aspiration de couleur bleu et d'une aire de stationnement.
- Aménagement d'un point d'aspiration sur un point d'eau naturel ou artificiel doté d'un poteau d'aspiration de couleur bleu et d'une aire de stationnement.

Service Prévention des Risques d'Incendie et de Secours du Calvados
75, rue de la République - 14100 Lisieux - Normandie
Téléphone : 03 31 66 00 44 - Tél. 03 31 66 00 45 - Fax : 03 31 66 00 46
www.calvados14.fr - www.sdis14.fr



Délibérations -

Mise en œuvre plan sécurité incendie (3/3)



Délibérations - Tarifs des gîtes de France (1/4)

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025-43

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----Nombre de membres----- de la commune de SAINT-VAAST SUR SEULLES -----

Afférents au Conseil Municipal: 11

en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 10

Séance du 13 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à dix – neuf heures , Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE , Maire

Date de convocation

30/09/2025

Date d'affichage :

30/09/2025/2025

Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,
LEGUAY Elodie, Elodie SAINT-MARTIN

Messieurs

FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE
Philippe, GOURNAY Guillaume

Absente excusée : MOUCHEL Christophe

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

Délibération tarifs des gîtes de France à compter du 1^{er} septembre 2025

Sur conseil du service réservation des gîtes de France Calvados, **des modifications tarifaires ont été apportées sur La délibération du 014-211406616-20250408-2025-10-AI Reçu en Préfecture le 08/04/2025 est remplacée par le document en annexe.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire
André MARIE



Délibérations -

Tarifs des gîtes de France (2/4)

Proposition tarifs « Le petit Domaine » (GITE N°1789)

Mise en application à partir du 1^{er} Septembre 2025

Les tarifs ci-dessous prennent en compte les 15% de frais contractuels au « service Réservation », excepté pour les réservations milieu de semaine.

Désignation	Montant		
	2024	Frais de gestion Gîte de France	2025
Haute saison (Juillet & Août)	573,75€	101,25€	675,00€
Moyenne saison (Vacances Février, Toussaint , Noël, Juin & Septembre)	425,00€	75,00€	500,00€
Basse saison – Hors vacances scolaires (Janvier à Mai & Septembre à Décembre)	310,25€	54,75€	365,00€
Vacances scolaires de Printemps & Semaine de Noël	425,00€	75€	500,00€
Week-end 4 jours (Pentecôte, Ascension, Armistice)	310,25€	54,75€	365,00€
Week-end ordinaire (Vendredi 16h – Dimanche 18h)	285,75€	50,254€	335,00€
Milieu de semaine (Lundi 16h – Vendredi 10h)	285,75€	50,25€	335,00€

Facturation		Montant 2025
Caution		300,00€
Forfait chauffage	Semaines Novembre à Mars	65,00€
	Semaines Avril à Juin & Septembre à Octobre	40,00€
	Week-end	20,00€
Forfait ménage		70,00€
Brouette de bois		10,00€
Vaisselle perdue ou cassée		5,00€

Délibérations -

Tarifs des gîtes de France (3/4)

Proposition tarifs « La Vadastine – Salle des fêtes »

Mise en application à partir du 1^{er} Septembre 2025

Désignation	Montant 2025
Week-end ordinaire (Vendredi 16h – Lundi 14h) Maximum 80 personnes assises Equipement complet dortoir + vaisselle Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 1 Charges: Gaz, Eau, Electricité 20,00€	480,00€
Dimanche sans équipement (Samedi 16h – Dimanche 18h) Sans couchage, sans vaisselle Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 1 Charges comprises	250,00€
Dimanche avec équipement (Samedi 16h – Dimanche 18h) 15 couchages, avec vaisselle Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 1 Charges comprises	300,00€
1 jour milieu de semaine sans équipement Sans vaisselle, sans dortoir Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 1	170,00€
1 jour milieu de semaine avec équipement Avec vaisselle, sans dortoir Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 1	200,00€
Vin d'honneur (1/2 journée) Salle rendue propre et rangée - Forfait ménage 2	60,00€

Facturation	Montant 2025
Caution	300,00€
Forfait ménage 1	100,00€
Forfait ménage 2	70,00€

Délibérations - Tarifs des gîtes de France (4/4)

Proposition tarifs « La Halte Randonnée »

Mise en application à partir du 1^{er} Septembre 2025

Désignation	Montant 2025
Journée en semaine Locaux rendus propre et rangée (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi)	60,00€
Dimanche Locaux rendus propre et rangée (Dimanche)	120,00€
Vin d'honneur (1/2 journée) Locaux rendus propre et rangée	60,00€

Facturation	Montant 2025
Caution	190,00€

Délibérations -

Transfert des Statuts Assainissement(1/2)

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025-14

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Affiliés au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 10

Séance du 13 Octobre 2025

Date de convocation
30/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à dix – neuf heures , Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE , Maire

Date d'affichage :
30/09/2025/2025

Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,
LEGUAY Elodie, Elodie SAINT-MARTIN

Messieurs
FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE
Philippe, GOURNAY Guillaume

Absente excusée : MOUCHEL Christophe

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

COMMUNE DE SAINT-VAAST-SUR-SEULLES
CONSEIL MUNICIPAL DU ... 13 OCTOBRE 2025.....
MODIFICATION DES STATUTS DE SEULLES TERRE ET MER POUR LE TRANSFERT
DE LA COMPETENCE FACULTATIVE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),
- Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite loi Engagement et Proximité),
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS),
- Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant notamment à rendre obligatoire la compétence assainissement non collectif (ANC) lorsqu'elle a déjà été transférée et facultative la compétence assainissement collectif non encore transférée,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16,
- Vu les statuts de la communauté de communes Seules Terre et Mer qui incluent déjà la compétence ANC,
- Vu l'étude de gouvernance réalisée par le cabinet SICEE,
- Vu la délibération n°DEL2025-050 du conseil communautaire du 24 septembre 2025.

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de la communauté de communes ayant pour objet le transfert de la compétence « assainissement collectif » ;

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du conseil communautaire, la communauté de communes s'est engagée à passer une convention de délégation de service temporaire avec les syndicats infra communautaires.

Délibérations -

Transfert des Statuts Assainissement(2/2)

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Vaast-sur-Seulles, desservie exclusivement par l'assainissement non collectif, n'est pas directement concernée par le transfert de la compétence assainissement collectif à titre de compétence facultative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

REFUSE de se prononcer sur la modification statutaire proposée pour intégrer la compétence « assainissement collectif » au titre de la compétence facultative « assainissement ».

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Vaast-sur-Seulles
ANNE MARIE



Délibérations - Convention d'entretien D173A

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 10

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 13 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à dix – neuf heures , Le
Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué,
sous la présidence de Monsieur André MARIE , Maire

Date de convocation
30/09/2025

Date d'affichage:
30/09/2025/2025

Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,
LEGUAY Elodie, Elodie SAINT-MARTIN ;

Messieurs
FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE
Philippe, GOURNAY Guillaume.

Absent excusé : MOUCHEL Christophe.

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline.

Objet : Convention d'entretien du domaine public entre La commune de St VAAST sur SEULLES, la CDC SEULLES TERRE ET MER et le Département du CALVADOS.

• **Vu le code général des collectivités**

Considérant que la Commune et la Communauté de commune doivent maintenir les dépendances qui leur sont confiées en bon état d'entretien, à leur frais et sous leur seule responsabilité, de façon à ne causer aucune gêne pour le domaine public départemental et son exploitation.

Considérant que lors des opérations d'entretien, la commune et la communauté de commune doivent prendre en charge la signalisation temporaire réglementaire du chantier

Considérant que tous les équipements seront entretenus dans le respect des règles de l'art en veillant à ce que la sécurité des usagers et la signalisation ne soient compromise

Considérant que la durée de la convention est fixée à dix ans, sauf dans le cas mentionné à l'article 7, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire
André MARIE



Délibérations -

Conseil en énergie partagé (1/3)

2025.07

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de SAINT-VAAST-SUR-SEULLES

Objet : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Mars 2025 à 18h30 heures le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire.

Etalent présents : Madame AGNES Caroline, LAVILLE Yvian, LEGUAY Etodie
FLEMMAN MORICE Johan, HEROUZNIER Loïc, GUARNAY Guillaume, TOUCHARD
christophe, PIERVILLET Philippe, SINDONNE Philippe
Absents : SAINT MARTIN Etodie

Excusés : SAINT MARTIN Etodie Procuration à André MARIE

Mme AGNES Caroline a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Proposé sous 3 niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 2 vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments.

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

1. la réalisation d'un audit énergétique, conforme au cahier des charges de l'ADEME, par un bureau d'études spécialisé.
2. un accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de réalisation de l'audit, le choix du scénario de travaux adapté, l'identification des aides mobilisables, ainsi que, le cas échéant, le respect des obligations du décret tertiaire.

Le bâtiment concerné par le CEP de niveau 2 est arrêté ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 2 est de 1 an.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-211406616-20250401-009-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Délibérations -

Conseil en énergie partagé (2/3)

Bâtiment : Gîte familial	
Surface :	250 m ²
Typologie :	Logement communal

Le coût de l'accompagnement CEP de niveau 2 s'élève à :

Intitulé de la dépense	Montant dépenses	Intitulé de la recette	Montant recettes
Accompagnement SDEC ENERGIE	5 500 €	Aide SDEC ENERGIE	4 400 €
		Contribution commune (fonds propres)	1 100 €
TOTAL	5 500 €	TOTAL	5 500 €

Le montant de l'aide du SDEC ENERGIE sur le volet accompagnement est conforme au guide des aides et contributions financières 2024 validé par le Comité Syndical en date du 28 mars 2024, à savoir :

- pour une commune de catégorie C : 80 %

Compte tenu des aides mobilisables, la contribution de la commune est donc de 1 100 € maximum ; le SDEC ENERGIE se réservant la possibilité de réduire le reste à charge de la collectivité s'il obtient des subventions complémentaires pour financer cet audit.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- donne son accord pour bénéficier de ce service,
- confie au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,
- accepte de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- s'engage à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- autorise son maire à signer la convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

A Saint-Vaast / Seulle le 25 Mars 2025

Le Maire de Saint-Vaast / Seulle

André MARD



Délibérations - Conseil en énergie partagé (3/3)



CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

ELABORER et suivre une stratégie de Rénovation

Suite à convention signée le 29 Avril 2025 demandant une étude sur la rénovation énergétique du Gîte «Petit Domaine » N° 1789, le cabinet MARESCAUX mandaté par Le SDEC à rendu son rapport en date du 24 Septembre 2025

Le présent audit présente les conclusions suivantes :

PROBLEMES

- Isolation insuffisante de l'enveloppe du bâti
- Quelques menuiseries en simple vitrage
- Mise en réduit des équipements technique hors-location

SOLUTIONS

- Isolation des parois
- Remplacement des menuiseries simples vitrage
- Régulation programmable des systèmes de chauffage et ventilation
- Remplacement de la chaudière fioul dans un avenir proche
- Isolation des combles

Le coût de ces travaux sont estimés à 77050€ HT

Après avoir délibérer sur ce rapport Monsieur le Maire préconise une intervention d'artisans locaux pour évaluer le coût de ces travaux et fixer une enveloppe budgétaire sur le prochain budget de 34950€ HT.

Les membres du Conseil à l'unanimité demandent à surseoir ces travaux.



Enquête PLUi (1/4)

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

ENQUÊTE PUBLIQUE

DONNEZ VOTRE AVIS !

**DU 18 AOÛT 2025
AU 20 SEPTEMBRE 2025**

**DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL**



Le PLUi a pour but de fixer des règles communes d'urbanisme à l'ensemble du territoire intercommunal pour les douze prochaines années, en remplacement des anciens documents communaux. Le futur PLUi de Seules Terre et Mer se prépare à franchir le seuil de l'enquête publique.

L'enquête publique, une étape essentielle qui permet à chaque habitant de prendre connaissance du document dans son intégralité, d'exprimer ses observations, remarques ou suggestions.



+ d'infos sur : www.seules-terre-mer.fr

Communauté de Communes
Stm
Seules Terre et Mer

Enquête PLUi (2/4)

Département du Calvados

Réf. Enquête : E25000036/14

Communauté de Communes Seules Terre et Mer

Enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Seules Terre et Mer et à l'abrogation des cartes communales des communes de Cristot, Vendes et Saint-Vaast sur Seules



Enquête publique du 18 août au 20 septembre 2025

Autorité organisatrice de l'enquête publique et maître d'ouvrage des projets soumis à enquête : Communauté de Communes Seules Terre et Mer

Conclusions et avis

Le commissaire enquêteur :

Jean-François Gratioux

Enquête PLUi (3/4)

5.2 Avis sur l'abrogation des cartes communales des communes de Cristot, Vendes et Saint-Vaast-sur-Seulles

Le commissaire enquêteur considère :

- Que le PLUi a vocation à se substituer à l'ensemble des documents d'urbanisme existant sur le territoire de Seulles Terre et Mer et qu'à cette fin l'abrogation des trois cartes communales est nécessaire ;
- Que les directives nationales recommandent que l'abrogation des cartes communales soit effectuée à l'issue d'une enquête publique et au moment de l'approbation d'un nouveau document d'urbanisme ;

Le commissaire enquêteur observe qu'aucune observation du public relative à ce projet d'abrogation, qui faisait l'objet d'un document spécifique inclus dans le dossier d'enquête publique, n'a été enregistrée.

Dans ces conditions, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'abrogation des cartes communales des communes de Cristot, Vendes et Saint-Vaast-sur-Seulles.

Fait à Caen, le 23 octobre 2025

Le commissaire enquêteur



Jean-François Gratieux

Enquête PLUi (4/4)



Adaptations et arbitrages à prévoir avant approbation PLUi | 26.11.2025 | 18h00 Conférence intercommunale

Saint-Vaast-sur-Seulles

Adaptation PLUi

<p>SAINT_VAA_1 (commune)</p>	<p>Les fermes dites le HEUSSEY et du COISEL soient inscrites en "bâtiment susceptible de changer de destination".</p>	<p>- Quelle est la position du CDTECH puis COPIL sur la demande de changement de destination des bâtiments agricoles émanant des délibérations des communes ? (et aussi émanant de l'enquête publique) Pour rappel : La surface totale des parcelles en zones naturelles et agricoles sur lesquelles sont sis les bâtiments identifiés doivent être comprise dans l'enveloppe de consommation d'espace planifiée, afin d'en permettre le changement de destination (art L.151-11 CU). Sur le territoire de STM, les 214 bâtiments identifiés au moment de l'arrêt du PLUi représente une surface totale de 79,3 Ha si on comptabilise la surface comprenant les terrains attenants aux bâtiments étoilés. L'Etat nous demande de réduire ce nombre de bâtiments identifiés et/ou les surfaces attenantes, afin d'en permettre le changement de destination. Quant à la CDPENAF, elle émet un avis favorable sous réserve de diminuer le nombre de bâtiments étoilés et/ou les surfaces attenantes, le cas échéant, en délimitant la taille des parcelles, objets d'un changement de destination aux bâtis existants afin de minimiser les impacts des changements de destination sur les espaces agricoles.</p>
---	---	---



La ferme du Coisel est classée en zone UH donc le changement de destination n'est pas nécessaire.

Le changement de destination sur la ferme LE HEUSSEY est maintenu

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative – TEOMI (1/2)

Collectéa
Les déchets, de nous à nous

En 2025, je deviens un tri-athlète

Je trie donc je réduis

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative arrive, vos déchets diminuent, le service s'adapte

Vers une tarification plus juste pour un meilleur tri!

1, rue Marcel Fauvel, 14400 BAYEUX

Pourquoi faire évoluer nos habitudes ?

Ensemble, offrons à nos enfants un environnement préservé !

Saviez-vous que **68 %** des déchets de nos bacs noirs pourraient être évités ?

En triant mieux et en réduisant notre production de déchets, nous pouvons tous faire la différence.

Catégorie	Poids (kg)	Pourcentage
Emballages	62	32%
Déchets ultimes	54	28%
Gaspillage alimentaire	32	16%
Compostables	29	15%
Déchets de déchèterie	15	8%
Textiles	2	1%

194 kg par habitant

2) En changeant nos habitudes, nous sommes acteurs d'une gestion plus responsable de nos déchets.

Adoptons les bons réflexes : réduisons nos déchets !

Nous pouvons adopter des gestes simples au quotidien pour réduire notre production de déchets :

À l'achat

- Privilégiez les produits durables et réutilisables.
- Favorisez les produits avec peu d'emballages ou en vrac.

Quotidien

- Limitez les matières biodégradables dans le bac noir grâce au compostage.
- Triez les emballages et papiers grâce au bac jaune mis à votre disposition.

Pour vos biodéchets
Demandez un composteur auprès du SEROC via le site : www.seroc14.fr

3)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative – TEOMI (2/2)

En savoir plus sur la TEOMi

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative : en route vers une gestion plus juste des déchets.

- 1 La TEOMi n'est pas une nouvelle taxe. Elle remplace la TEOM qui finançait la gestion des déchets jusqu'à présent.
- 2 Elle intègre simplement une part variable en fonction du nombre de fois où vous présenterez le bac noir à la collecte.
- 3 L'objectif : responsabiliser et inciter à réduire vos déchets, pour le bien de l'environnement.
- 4 Écoresponsable et citoyenne, la TEOMi contribue à un avenir plus durable.
- 5 Sortez votre bac lorsqu'il est plein.

Les avantages

Elle suscite des comportements vertueux qui, à leur tour, génèrent des économies !

Exemple

Une famille de 4 personnes qui sort son bac noir 10 fois par an paiera une **part variable moins importante** qu'une famille similaire qui sort son bac noir 26 fois par an.

La TEOMi financera

Part variable

Lecture de puce du bac noir → Recueil des données (nombre de levées du bac noir) → Calcul de la part variable

Part fixe

Sensibilisation → Achat et distribution des composteurs → Gestion des déchetteries
Bac papier, verre et textiles → Traitement des déchets → Collecte et transport

Votre agenda de tri-athlète

La nouvelle collecte en marche : un calendrier pour vous accompagner

Les principales étapes du programme :

- 2025 Année de test de la TEOMi, avec simulation de la part variable.
- 2026 Comptabilisation des levées du bac noir au réel.
- 2027 TEOMi effective, facturation au réel sur la taxe foncière.

Pour être un bon tri-athlète, on suit le rythme !

Retrouvez toutes les informations sur la TEOMi et le tri des déchets sur notre site internet

collectea.fr

Vous pouvez également nous contacter

Par téléphone 02 31 92 54 93 Du lundi au vendredi de 9h00-12h30	Par email accueil@srmsmb.fr	Par courrier 1, rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX
--	---	--

Merci pour votre engagement. Adoptons les bons gestes pour devenir des triathlètes accomplis et contribuer à préserver notre environnement !

Poste Relais St Vaast/Seulles

« Ferme La Moissonnière »

Que vous soyez un particulier, un professionnel ou une entreprise, venez découvrir tous les services proposés par votre point La Poste Relais de Saint Vaast-sur-Seulles. Pour réaliser vos envois de courrier, colis, lettre recommandée ou encore l'achat de timbres en quelques clics, rendez-vous sur laposte.fr.

Ramener du service de proximité :

« Développer les circuits courts et soutenir la vitalité des campagnes, c'est justement en ce sens que La Poste , les Chambres d'Agriculture en partenariat avec le Conseil Départemental, ont décidé de s'associer en 2024 lors du salon de l'Agriculture. Là où seulement deux agences postales existent encore dans un rayon de 10km, cette nouvelle adresse permet aussi de ramener les services de proximité en milieu rural » souligne le groupe La Poste.

Retrouvez très bientôt l'essentiel de nos services à La Poste Relais

Envoyez ou retirez vos courriers et colis à La Poste Relais.

La Poste Relais La Moissonnière

6 route de Villers
Le Bois du Coisel
14250 Saint-Vaast-Sur-Seules

Lundi : de 8h30 à 18h
Mardi et mercredi : de 8h30 à 13h
Vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h

Pour le pain :

Lundi : 11h – 18h

Vendredi : 11h – 12h et 15h – 18h

Contact : 06.22.24.48.97



L'association Vadastine (1/8)

C'est une association composée de bénévoles qui participent à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population de Saint Vaast-sur-Seulles. Son objectif est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social, afin de tisser du lien entre les habitants du village.

Au grés du calendrier, du temps disponible et des bonnes volontés qui peuvent se manifester, l'association organise ponctuellement ses manifestations.

- Au printemps, échange avec nos amis de Bridford, une année à Saint Vaast, l'année suivante en Angleterre. Nous fêterons le 50^{ème} anniversaire en 2027.
- En Juillet, le traditionnel Méchoui. Cette activité marquée par la convivialité draine entre 120 et 200 convives chaque année. Ceux-ci sont en général invités par les familles des bénévoles. Plus de 75% sont extérieurs au village.
- En Septembre, le village accueille des randonneurs pédestres et vététistes. Cette manifestation accueille chaque année 180 voir 220 participants. A l'issu des parcours un repas « Tartiflette » est proposé. Ce repas est attendu par de nombreux convives.
- En Décembre, Manifestations pour les petits (Arbre de Noël) avec spectacle ou projection vidéo, distribution de jouets, et goûter. Le verre de l'amitié est partagé avec les parents
- Le lendemain, l'association accueille les aînés de la commune pour le traditionnel repas. Une animation musicale est proposée.

D'autres animations peuvent être programmées en fonction des disponibilités des locaux et des espaces. Tournoi de pétanque, de ping-pong, ou de belote. Sans compter la soirée hebdomadaire au foyer le vendredi soir où l'on peut jouer aux cartes, au baby-foot, aux fléchettes, mais aussi emprunter des livres.

Les bénéfices récoltés au cours des diverses manifestations servent à financer les fêtes de fin d'année (Arbre de Noël et Repas des Anciens) et une partie du weekend avec le Jumelage.

Le Conseil Municipal abonde par une subvention annuelle.

L'association Vadastine (2/8)

Les Sponsors

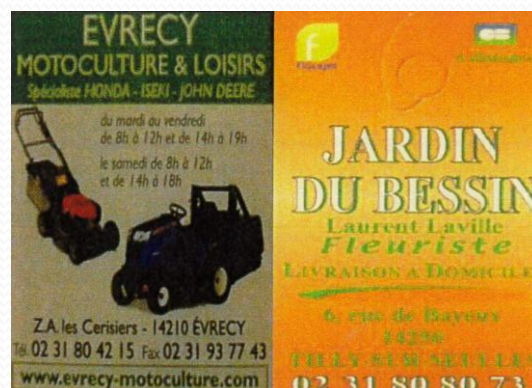


BIO SUR SEULLES



S.A.R.L Joël PELCERF
Zinguerie *COUVREUR* – Charpente
“Le Bouleau” 14240 LES LOGES

Tél :06.86.96.80.63



L'association Vadastine (3/8)

Méchoui

160 personnes au méchoui de la Vadastine

Le méchoui de l'association « Vadastine » a encore connu un grand succès avec 160 personnes.



Une tradition de plus de 40 ans...

La fête de village pour St Vaast-sur-Seulles ne se limite pas simplement à un moment de divertissement, elle est un élément fondamental du tissu social qui unit les habitants autour de leur culture et de leur histoire. Cette célébration réussit à faire revivre une tradition oubliée, apportant un nouveau souffle à la riche histoire locale.

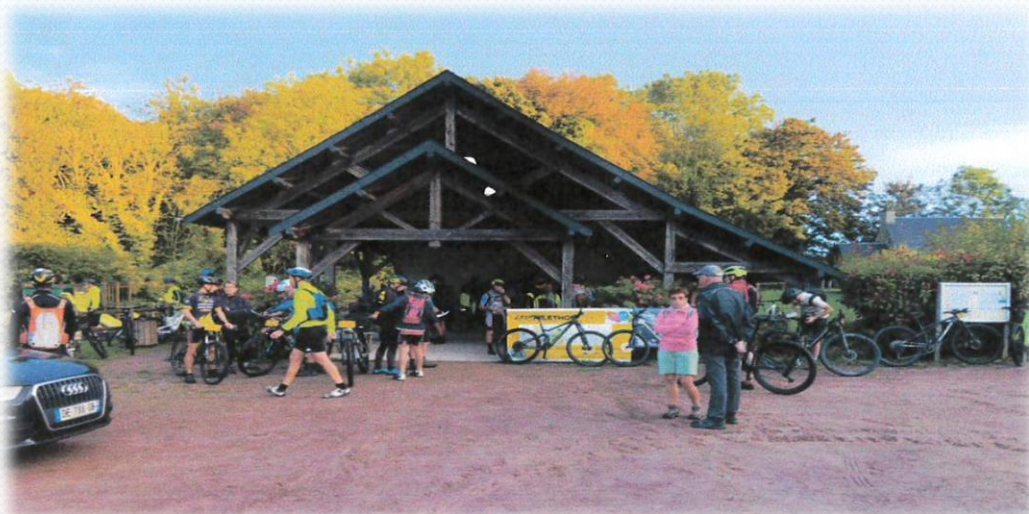
Participer à cette fête de village est un moyen d'expérimenter la joie de vivre et l'hospitalité française. Que ce soit en prenant part aux activités, en partageant un repas ou simplement en profitant des spectacles, chacun peut trouver sa place. Cet évènement demeure un symbole vivant des liens communautaires et un moyen essentiel de célébrer les valeurs traditionnelles qui nous rassemblent.

Cette fête locale n'existerait pas si un noyau de bénévoles ne se dévouait pas pour animer cette journée et donner du plaisir aux participants.



L'association Vadastine (4/8)

Fêtes des Randonnées



L'association Vadastine (5/8)

Arbre de Noël



L'association Vadastine (6/8)

Arbre de Noël



L'association Vadastine (7/8)

Arbre de Noël



L'association Vadastine (8/8)

Repas des Anciens



Panneau Pocket



PRÉSENTATION PANNEAUPOCKET

PanneauPocket est une application mobile **simple et efficace** permettant à tous les citoyens d'être **informés et alertés** en temps réel des événements de leur Commune, Interco, École, Gendarmerie, etc. Tout leur écosystème dans une seule et unique application : **PanneauPocket**.



Comment ça fonctionne côté administré ?



1 Les administrés mettent en favoris les Collectivités, Gendarmeries, EPCI, Départements qui les intéressent

2 Grâce à l'agenda, ils ont accès à tous les événements de leur bassin de vie

3 Ils reçoivent en temps réel les infos et alertes diffusées sur leurs espaces favoris

Elections municipales (1/2)

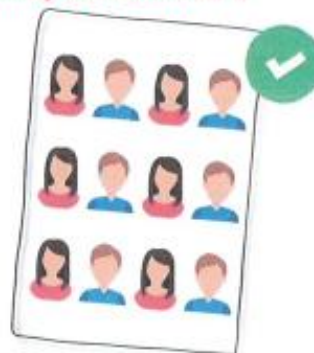


CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

→ Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection du conseil municipal de la commune.

Qu'est-ce qui va changer pour nous, candidats ?

Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.



Qu'est-ce qui va changer pour nous, électeurs ?

Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.



ATTENTION
Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.

Elections municipales (2/2)



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

Saint Vaast à la Une (1/3)



» La mairie de Saint-Vaast-sur-Seulles et ses dimensions lilliputiennes constituent l'un des nombreux charmes du village.

PORTRAIT DE COMMUNE



» Cette vue ancienne souligne la différence de taille entre les deux principaux édifices de la commune, l'église Saint-Vaast (XI^e siècle) et la mairie.

Saint-Vaast-sur-Seulles

Tissé de chemins, de haies bocagères et de vallons, le village aux 15 hameaux est le jardin des amateurs de grand air et de randonnée.

Savez-vous qu'il est possible de se promener au bord du Rhône en Seulles Terre et Mer ? Sans commune comparaison avec le fleuve qui traverse la capitale des Gaulois, le Rhône, modeste ruisseau, donne son nom à l'un des quinze hameaux de Saint-Vaast-sur-Seulles.

Parmi les curiosités patrimoniales, la mairie attire l'attention par ses dimensions autant harmonieuses que lilliputiennes. L'édifice illustre l'avènement de la III^e République (1870-1940) où chaque village de France était invité à se doter d'une maison commune, symbole d'affirmation de la démocratie. À quelques encablures, en parfait miroir, la mairie de Vendes affiche une architecture identique.

En 2001, seront ajoutés à la mairie vadastine* des bureaux ainsi que des commodités telles que le chauffage. « C'était un des premiers chantiers de la mandature », se souvient André Marie, maire depuis 1995. Né à Saint-Vaast-sur-Seulles, l'élu nourrit un « **attachement fort** » pour sa commune, berceau de la famille Marie depuis plusieurs générations.

À part quelques années extra-muros, André Marie vit depuis toujours à Saint-Vaast-sur-Seulles. L'enfant du pays a accompagné la mutation de son village face aux nouvelles réalités rurales, à commencer par la reconversion des bâtiments communaux. L'école, « **fermée en 1971, accueille une salle**

des fêtes et un gîte de groupe labellisé Tourisme et Handicap », tandis que le presbytère abrite un gîte familial.

Contre toute attente pour une localité de l'arrière-pays, le développement de l'hébergement touristique s'est avéré un coup de maître. « **À l'heure actuelle, ce qui fait vivre Saint-Vaast-sur-Seulles, ce sont les gîtes, source importante de revenus qui nous permet de financer les travaux communaux** », se félicite le maire.

Le tourisme vert a aidé le village à se forger une nouvelle identité. À la lisière du bocage et du Bessin, Saint-Vaast-sur-Seulles alterne vallons boisés et plaines cultivées, au sein d'un labyrinthe de haies champêtres et de chemins creux. Un formidable jardin pour randonneurs !

Depuis 1991, la commune dédie une fête annuelle de la randonnée aux amateurs du genre. Chaque automne, marcheurs et vététistes célèbrent le grand air à l'heure où Dame Nature enfle ses habits rougeoyants. Lorsque s'annonce, en 2008, la véloroute départementale qui relie les plages du Débarquement au Mont-Saint-Michel, la municipalité pousse l'hospitalité jusqu'à créer, en 2013, une halte-randonnée. Exemple d'intégration paysagère, la bâtisse, dotée de tout le confort, invite à la pause prolongée.

À Saint-Vaast-sur-Seulles, le touriste fêru d'histoire et de légende trouvera de quoi

étancher sa soif, en s'intéressant, par exemple, au sort funeste du château féodal, détruit par les Anglais, lors du siège de 1356, pendant la Guerre de Cent Ans. À l'église, consacrée à Saint Vaast, plane le souvenir de Saint Raven et de Saint Rasiphe, dont les reliques, aujourd'hui conservées à la cathédrale de Bayeux, auraient, peut-être, accueilli le serment de fidélité de Harold à Guillaume le Conquérant...

*Vadastine : de Saint-Vaast-sur-Seulles.

Insolite

Un blason, trois symboles

Cours → Saint Vaast, l'évêque à l'origine de la conversion de Clovis au catholicisme, cheminait en compagnie d'un ours qu'il avait domestiqué.

Le château → Des vestiges du château fort, détruit en 1356, subsistent sur une parcelle privée, derrière la halte randonnée.

Le hêtre pourpre → Planté après la Guerre de 1870, l'arbre a survécu, en 1944, aux obus de marine tirés par un destroyer au large d'Arromanches.



Chiffres-clés

- 178 habitants
- 456 hectares
- 3 cours d'eau (la Seulles, le Colsel et le Rhône)

Saint Vaast à la Une (2/3)

Dans les pas de l'Histoire à Saint-Vaast-sur-Seulles

Balade. Vous aimez la nature, l'Histoire, de Guillaume le Conquérant au Débarquement, les légendes du Moyen Âge ? Alors, direction Saint-Vaast-sur-Seulles, avec ses 159 âmes, au sud-ouest de Caen.



Le blason



Le blason, avec son château, l'ours dressé par saint Vaast et le hêtre pourpre.

(Photo: Ouest-France)

Saint-Vaast-sur-Seulles est l'une des plus anciennes communes du Calvados, à l'âme palpable, un lieu passe-relle entre le passé et l'avenir.

Son blason nous plonge d'emblée dans l'Histoire. « Il représente trois faits historiques : l'ours, l'animal féroce que saint Vaast (évêque d'Arras) a apprivoisé, alors qu'il terrorisait la population. Le saint patron est toujours représenté avec cet animal féroce en laisse ; les remparts du château, en rapport aux vestiges de ce château qui aurait été détruit en 1356, vestiges toujours visibles, décrypte le maire de la commune, André Marie ; et le hêtre pourpre planté après la guerre de 1870. »

« Mais qui est saint Vaast ? » Il est né en 453 dans le centre de la France et il est mort en 540, répond Yves de Quatrebarbes, autre passionné de l'histoire de sa commune. Il a préparé Clovis au baptême durant trois ans. Clovis aurait fait le vœu de se convertir à la religion de son épouse, Clotilde, s'il sortait vainqueur de la guerre contre les Alamans. Ce qui fut le cas. »



André Marie, au départ de notre balade, à la halte randonneurs de Saint-Vaast-sur-Seulles.

(Photo: Ouest-France)

L'église



Saint Vaast, entouré de saint Ravin et saint Raspho, sur un vitrail au-dessus de l'autel.

(Photo: Ouest-France)

Direction l'église, qui est le seul vestige encore visible du Moyen Âge vadastien. Il reste, le long du clocher, deux parties de murs en opus spicatum. Elle possède des détails architecturaux anciens comme une tête sculptée semblable à celle que l'on peut voir sur l'Échiquier du château de Caen.

À l'intérieur, de chaque côté de l'autel, deux statues de bois, très

anciennes et une bannière dans le chœur interpellent car elles rappellent le même souvenir, celui d'une chapelle derrière l'église dédiée à deux saints vénérés depuis le Moyen Âge, Ravin et Raspho, deux frères prêcheurs. « Ces deux saints, dont on ne parle plus aujourd'hui, jouèrent, au XI^e siècle, un grand rôle dans l'avenir de la France et de l'Angleterre », explique le maire.

Cherchez donc la dédicace aux saints dans cette chapelle ouverte les samedi et dimanche, fondée sur les ruines d'une chapelle médiévale.

Le hêtre pourpre

Après avoir découvert cette chapelle, voyons le hêtre pourpre planté après la guerre de 1870, tout proche dans le cimetière. « Il fut endommagé, pendant les combats du 6 juin 1944, par un éclat d'obus de marine tiré d'un destroyer à partir d'Arromanches, qui enleva aussi une partie du clocher et tua un ouvrier agricole de Tilly-sur-Seulles », précise Yves de Quatrebarbes.

Depuis, son envergure ne cesse de

croître et s'impose dans l'environnement de Saint-Vaast-sur-Seulles.

L'hébergement

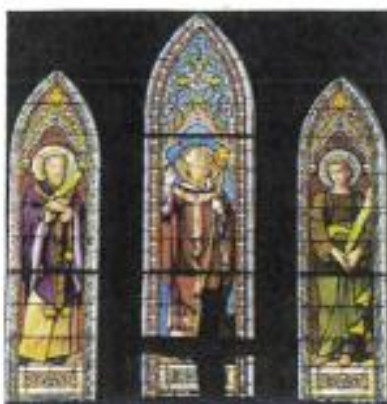
Poursuivons notre promenade en revenant sur nos pas, vers la halte randonneurs et les gîtes communaux labellisés pour l'accueil des personnes handicapées, récemment restaurés.

Et tournons nos regards vers le bois derrière lequel se trouvait le château, d'après les fouilles. Des fouilles y furent faites à la fin du XIX^e siècle par le marquis de Blangy puis, au début des années 1980, par le professeur Joseph Decaëns. Elles ont permis la découverte d'une très grande salle dotée d'une vaste cheminée. On y a découvert des vestiges d'un four assez bien conservé, un escalier menant aux remparts. « Les objets mis au jour sont à découvrir au Musée de Normandie dans l'enceinte du château de Cœn.

En quelques mètres, on fait le grand écart entre l'histoire du Moyen Âge et celle du Débarquement. Saint-Vaast-sur-Seulles mérite vraiment le détour.

Saint Vaast à la Une (3/3)

Deux saints oubliés à l'histoire légendaire



Les saints Raven et Rasiphe, notamment représentés dans le vitrail central de l'église de Saint-Vaast, auraient eu un grand rôle sur la destinée de Guillaume-le-Conquérant.

Ouest-France

Deux statues en bois de saint Raven et de saint Rasiphe se tiennent de chaque côté de l'autel de l'église de Saint-Vaast-sur-Seulles. Ils figurent aussi sur le vitrail central, où ils entourent saint Vaast. Mais qui sont-ils ?

Le maire de la commune, André Marie, explique : « Ces deux saints prêcheurs, dont on ne parle plus aujourd'hui, ont été vénérés depuis le Moyen Âge. Ils ont joué au XI^e siècle un rôle dans l'avenir de la France et de l'Angleterre. On dit, en effet, que sur leurs reliques fut prêté le serment d'allégeance d'Harold à Guillaume le Conquérant. »

Cet événement - retracé dans le tableau 23 de la Tapisserie de Bayeux - est à l'origine du débarquement en Angleterre des troupes de Guillaume, de la bataille de Hastings et de la prise de pouvoir royal.

Ce serment, sacralisé car prêté sur des reliques, pourrait s'être déroulé en la cathédrale de Bayeux. Pourquoi Bayeux ? Vers 865, au moment des invasions nordiques, les habitants de Macé seraient venus mettre en lieu sûr, les dépouilles de ces deux saints à Saint-Vaast-sur-Seulles, à l'emplacement de la chapelle actuelle, derrière l'église. Ils y resteront jusqu'en 1047. Sous l'Évêque de Bayeux, Hugues, ils furent exhumés et transportés en procession en la cathédrale de Bayeux. Quand l'histoire rencontre l'Histoire, les saints deviennent des légendes et bien des églises comme celle de Saint-Vaast-sur-Seulles peuvent en attester.

Médaille d'honneur

Régionale, Départementale et Communale 20 ans - Argent

Cher Philippe,

La cérémonie d'aujourd'hui célèbre ta fidélité et ton dévouement. En effet, durant toutes ces années tu as été disponible, toujours prêt à servir ton village malgré les difficultés de santé. Plus encore, j'ai toujours apprécié ta discrétion, ton engagement et surtout dans les moments difficiles tu ne m'as jamais trahi. Tu représentes un modèle pour tous tes collègues. Merci pour ces trente années de collaboration exemplaire. Cette médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale te revient amplement.

Ces moments de reconnaissance renforcent les liens qui unissent notre communauté villageoise. Ils nous rappellent l'importance de valoriser l'engagement et la fidélité. Félicitations, cher Philippe, pour cette distinction bien méritée.

Au nom de tous tes collègues et des habitants du village, bravo pour ce parcours remarquable. Que cette médaille t'apporte fierté et satisfaction. Elle marque une étape importante dans ta vie, qui continue à enrichir notre communauté chaque jour car je sais que même en retrait des affaires tu me seras toujours d'une aide précieuse.



**Le Conseil Municipal
vous souhaite une**

